

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

A L'ESPACE CONCORDIA

L'an deux mil vingt, le dix-sept du mois de Septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire, sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

Présents : Mmes BETARD N. - VRIGNAULT A. - LOISEAU S. - GRIMAUD E. - BRETON L. - GROLLEAU A. - PUAUD Q.

MM. CRABEIL D. - TURPAULT JM. - VERDON M. - POUPIN M. - RAMBAUD A. - RAUTUREAU C. - MACE C.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : TURPEAU Stéphane

Secrétaire : GRIMAUD Emmanuelle

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Accord de principe pour une vente de parcelle :**
 - la Herse
 - rue du Bois Sud
3. **Convention de rétrocession de la voirie « Rue de Bellevue » (lotissement privé de 2003)**
4. **Accord de subvention : FC Pierretardière / ASC**
5. **Résultat appel d'offres – voirie lotissement les Roches**
6. **Marché de travaux salle de sports – Avant Projet Définitif**
7. **Marché de travaux vestiaires foot – Avant Projet Sommaire**
8. **Validation des devis :**
 - Nettoyage « entrée rivière » dans le plan d'eau de L'Etruyère
 - Réfection de chemin dans le village du « Tail »
 - Panneaux signalétiques suite réfection route
9. **Point sur la rentrée scolaire 2020-2021**
10. **Mesures sanitaires – location des salles municipales**
11. **Projet d'enherbement du cimetière**
12. **Projet « rue des Granges »**
13. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 02 Juillet 2020.

1) Décisions du Maire prises dans le mois

- Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois de Août - Septembre. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.
- Eté compliqué et perturbé avec les incivilités de certains jeunes avec l'intervention des forces de l'ordre.
- Recadrage au Foyer des Jeunes sur la surpopulation et l'alcool qui est désormais interdit. Désormais il reste ouvert uniquement pour les adhérents.
- Date des vœux du Maire : 09/01/2021
- Maison des Assistantes Maternelles : départ en Mai 2021 vers La Châtaigneraie ;

Entretien prochainement avec une assistante maternelle pour la reprise d'activités.

- Communauté de Communes : acquisition immobilière du bâtiment JARDIMAGINE pour le projet de Marine FAUCONNIER.
- Attribution d'une salle de réunion au-dessus de la M.A.M, pour l'activité professionnelle de Nadia GARNIER les lundis soir de 19h00 à 20h30 pour un tarif de 50€/mois.

2) *Accord de principe pour une vente de parcelle :*

• La Herse

M. et Mme CAILLET souhaitent acquérir une parcelle de 162 m² jouxtant leur propriété « rue du Chemin Neuf », ce qui permettrait de créer un alignement de voirie.

Les élus à l'unanimité donnent leur accord à M. et Mme CAILLET pour lancer la démarche auprès du géomètre.

• Rue du Bois Sud

Pour faire suite à la vente de son locatif attenant à sa maison principale, M. Joël SOULARD demande à la Commune, d'acheter la parcelle de 694 m² (espace vert du lotissement du Bois Sud) pour créer un nouvel accès à sa propriété et le passage des servitudes des réseaux.

Après discussion, les élus à l'unanimité acceptent la vente d'une section (environ 150 m²) de cette parcelle, afin de créer uniquement un accès. Ils souhaitent garder l'espace vert pour les riverains du lotissement du Bois Sud.

Un courrier sera envoyé à chaque riverain du lotissement du Bois Sud, pour informer de cette décision avant d'acter avec M. Joël SOULARD.

3) *Convention de rétrocession de la voirie « Rue de Bellevue » (lotissement privé de 2003)*

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu un courrier des propriétaires de la « Rue de Bellevue » afin que soit régularisée la rétrocession de la placette de retournement (456 m²) à la Commune de LA TARDIERE.

Le lotisseur privé, n'a pas procédé à la rétrocession de cette rue à la commune au bout de 10 ans.

Mme Sabrina LOISEAU sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après discussion, à l'unanimité les élus sont favorables pour lancer la procédure de rétrocession.

4) *Accord de subvention : FC Pierretardière / ASC*

Monsieur le Maire précise que depuis quelques années il faut débattre sur la subvention accordée au FC Pierretardière pour l'encadrement des jeunes, licenciés à l'ASC. Après discussion avec un responsable, le club FC Pierretardière a décidé de verser pour la dernière année, la somme demandée par l'ASC soit 2 500.00 €.

Donc, pour le bon fonctionnement du club, le FC Pierretardière demande une subvention de 1 000.00 €

Après discussion, à l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000.00 € à l'association FC Pierretardière.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

5) *Résultat d'Appel d'Offres – voirie Lotissement Les Roches*

VU l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics,

VU le décret 2016-360 du 25/03/2016 art.27

VU le rapport d'analyse des offres de date du 15 septembre 2020 ;

CONSIDERANT que la présente opération a pour objet les travaux de voirie du Lotissement Les Roches ;

CONSIDERANT que le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 100 et énoncés ci-dessous :

2. Critère Valeur technique pondéré à 60 %.

Moyens humains et matériels	20 pts
Organisation de chantier	10 pts
Méthode d'exécution et origine des fournitures	20 pts
Délai et planning des travaux	5 pts
Gestion des déchets	5 pts

2. Critère Prix des prestations pondéré à 40 %.

Après en avoir délibéré, à 13 pour et 1 abstention :

➤ **DECIDE** d'attribuer pour les travaux de voirie du Lotissement Les Roches à l'entreprise ci-dessous, pour la tranche ferme, optionnelle, PSE 1-2-3 et 4 :

- **CHARIER de Cerizay (79)164 160.25 € HT**

➤ **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur 2151-OP 60.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché n° 2020001 « Voirie du Lotissement Les Roches » et toutes les pièces relatives à ces décisions.

6) *Marché de travaux salle de sports – Avant Projet Définitif*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif réalisé par Yanic GUERIN Architecte de LA CHATAIGNERAIE, pour la réhabilitation et mise en accessibilité de la salle de sports.

La salle de sports a été construite en 1987 et n'a pas fait état de rénovation quelconque depuis ces 32 années. Elle est utilisée quotidiennement par les associations locales ainsi que l'école primaire de la Commune. Elle intègre désormais un complexe sportif moderne qui comprend l'implantation d'un terrain de tennis extérieur et d'un terrain multisports, réalisés en 2018 et 2019.

L'ensemble des travaux est estimé à 340 300.00 € HT et 6.40 % d'honoraires d'architectes.

Après accord des subventions de l'Etat et de la Région, il soumet le plan de financement comme présenté ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Maîtrise d'œuvre Honoraires	21 780.00 €	Etat	114 752.00 €
Construction	340 300.00 €	Région - FRDC	38 251.00 €
		S/ total	
		Autofinancement	209 077.00€
TOTAL GENERAL	362 080.00 €	TOTAL GENERAL	362 080.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** le principe de l'Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation de la salle de sports présenté par Yanic GUERIN Architecte à LA CHATAIGNERAIE
- **ADOPTE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

7) Marché de travaux vestiaires foot - Avant Projet Sommaire

Le conseil municipal a porté sa réflexion sur la rénovation des vestiaires foot qui ne sont plus aux normes d'accessibilité et de sécurité, en continuité de la rénovation de la Salle de Sports, afin d'obtenir un ensemble « complexe sportif » adapté.

L'ensemble des travaux est estimé à 102 000.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** le principe de l'Avant-Projet Sommaire pour la rénovation des vestiaires foot.
- **DE SOLLICITER** les subventions concernant ce projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente décision.

8) validation des devis

- **Nettoyage « entrée rivière » dans le plan d'eau de l'Etruyère**

Après comparaison des devis, celui de l'entreprise SOUCHET est plus avantageux et conforme à notre descriptif. A l'unanimité ce devis est validé par le conseil, pour un montant de 11 616.00 € TTC

- **Réfection de chemin dans le village du « Tail**

Après comparaison des devis, celui de l'entreprise ALAIN TP est plus avantageux et conforme à notre descriptif. A l'unanimité ce devis est validé par le conseil, pour un montant de 8 647.50 € TTC

- **Panneaux signalétiques suite réfection route**

Après comparaison des devis, celui de l'entreprise SIGNAUX GIROD est plus avantageux et conforme à notre descriptif. A l'unanimité ce devis est validé par le conseil, pour un montant de 1 249.02 € TTC.

9) Point sur la rentrée scolaire 2020-2021

Nathalie BETARD prend la parole et fait un point sur l'organisation des services périscolaires depuis la rentrée ; protocole sanitaire, effectif et le changement d'horaire (pause méridienne : 12h00 – 13h30 et fin des cours à 16h30).

10) Mesures sanitaires – location des salles municipales

Monsieur le Maire rappelle les circulaires du 13/08 et du 16/09 dernier, portant sur la réglementation sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de la reprise des activités liées à la rentrée (location de salle, pratique du sport...).

Il précise qu'un référent COVID est désigné pour chaque manifestation privée (attestation sur l'honneur à remplir) et qu'il s'agit du Président pour les associations.

11) Projet d'enherbement du cimetière

Nathalie BETARD présente le plan du cimetière où il est possible d'enherber avec un gazon conforme (2-3 tontes à l'année) et de tondre avec la tondeuse (pas à proximité des tombes). Elle précise qu'une subvention de 500.00 € est attribuée par Vendée Eau pour la fourniture du gazon. Après discussion et sachant que le désherbage chimique est à proscrire, le conseil à l'unanimité accepte l'enherbement du cimetière, comme présenté sur le plan.

12) Projet « rue des Granges »

Monsieur le Maire propose au conseil la sécurisation et l'enfouissement de réseaux ainsi que la mise aux normes de l'assainissement du « quartier des Granges ». Comme il s'agit d'un projet onéreux, la dépense peut être étalée sur plusieurs années.

Au vu des quelques éléments que nous avons en notre possession (coût de l'effacement de réseau SYDEV...) nous pouvons prétendre à des subventions.

Donc, Monsieur le Maire, demande au Conseil si nous lançons l'étude de faisabilité avec le cabinet S.A.E.T.

A l'unanimité, le conseil accepte qu'une étude de faisabilité soit demandé au cabinet S.A.E.T.

13) Questions diverses

A la Tardière, le 17/09/2020.

Le Maire,
Damien CRABEIL.



